

*Séance extraordinaire du 18 juillet 2012*

*À cette séance extraordinaire tenue le dix huitième jour du mois de juillet de l'an deux mille douze, étaient présents. Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Frédéric Vallières  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard  
Monsieur Normand Tremblay (absent)  
Monsieur Scott Mitchell (absent)*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Recherche en eau souterraine***

*CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions nous sont parvenues pour la recherche en eau souterraine :*

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| <i>1- Samson &amp; Frères au montant de :</i> | <i>96 452,53 \$, taxes incluses</i> |
| <i>2- Groupe Puitbec au montant de :</i>      | <i>92 945,79 \$, taxes incluses</i> |

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières*

3090-07-12

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Groupe Puitbec pour la recherche en eau souterraine au montant de 92 945,79 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire.*

***Dossier 14e Rue***

*CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à faire le prolongement de la 14e Rue vers la 16e Rue par mesure de sécurité et qu'une partie appartenait à la Fabrique de St-Maxime;*

*CONSIDÉRANT la vente prochaine du Presbytère de St-Maxime;*

*CONSIDÉRANT les difficultés d'entente avec la Fabrique St-Maxime;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

3091-07-12

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité se retire complètement du dossier en cours.*

***Terrain de soccer (directive de changements)***

*CONSIDÉRANT les directives de M. Carl Pelletier et M. Laurent Lacroix, ingénieurs de la Firme BPR pour le terrain de soccer;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard*

3092-07-12

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT la pose de géotextile et de sable sur le terrain de soccer suite aux recommandations de nos ingénieurs.*

*Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 ( 2 ) du Code municipal.*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 17 :55 hres.*

*Clément Marcoux, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*